



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 3 décembre 2018 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1 rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud, directeur général, Daniel Claveau, directeur des travaux publics et Guylain Raymond, directeur des loisirs.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 05 et 19 novembre 2018
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Adoption du Budget révisé OMH
- 8- Avis de motion pour le règlement sur les taux de taxes 2019
- 9- Adoption du budget 2019
- 10- Projet de la passerelle Matamajaw
- 11- Collecte des matières résiduelles
- 12- Approbation des dépenses pour le programme PAVL (60 000\$)
- 13- Projet d'entente avec le MTQ
- 14- Adoption de la tecq 2019
- 15- Deux projets dans le cadre de la Politique D'investissement
- 16- Demande de changement de zonage M. Blais
- 17- Motion de félicitation à Sophie Bérubé
- 18- Publication des messes de la période des fêtes
- 19- Fond de visibilité vent du Kempt
- 20- Dons
- 21- Affaires nouvelles
  - 21.1 Volet 1, Sécurité civile
  - 21.2 Transport La Caravelle
  - 21.3 Budget Tétra Tech pour la rue Saint-Jean-Baptiste
  - 21.4 Subvention à annuler
- 22- Avis de motion pour règlement sur les couches lavables
- 23- Correspondance
- 24- Période de questions
- 25- Levée de la séance

2018-12-319

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts aux affaires nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de questions

Pas de question

- 2018-12-320 4- Adoption des procès-verbaux du 05 et 19 novembre 2018  
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter les procès-verbaux du 05 et 19 novembre 2018 avec quelques corrections.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2018-12-321 5- Adoption de la liste des comptes  
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 45 714.77 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau et Guylain Raymond font le résumé de leur rapport de voirie et de loisirs.

6.2 Dossiers des élus

M. Gaëtan Gagné donne des nouvelles de la Seigneurie Mon toit, les occupants sont heureux, quelques mécontents pour la nourriture, mais sans plus,  
Pour le CDC tout est bien aussi

Mme Guylaine Boily nous indique que son travail lui permet peu de disponibilité pour le moment, mais, d'ici la fin de l'année elle sera fixée pour ses disponibilités.

Mme Odile Roy nous informe sur le Matamajaw; Le tirage du forfait de pêche a été gagné par Mme Maude Blais, M. Bruno Verreault quitte pour la saison hivernale et sera de retour en février,

Pour la Salle de quilles, la nouvelle Coop est en place depuis le premier novembre et ils ont amassé plus de 15 000.00\$ en part sociale,

6.3 Dossiers MRC

Monsieur le Maire André Fournier nous renseigne sur quelques dossiers :

- Les attributions de siège sur différents comités, à la MRC, ont été attribuées et notre Maire sera sur ceux de; La Route Verte, la C.G.R.M.P., Sécurité publique et sur le comité administratif.

- 2018-12-322 7- Adoption du Budget révisé OMH  
Madame la conseillère Odile Roy, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter la révision du budget du 9 novembre 2018 de l'OMH de la Ville de Causapsal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 8- Avis de motion pour le règlement sur les taux de taxes 2019  
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné donne avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement établissant le taux de taxes 2019 lors d'une séance ultérieure.
- 9- Adoption du budget 2019  
Présentation et discussion sur le budget 2019, il y aura assemblée de travail le 10 décembre 2018 sur le budget.
- 10- Projet de la passerelle Matamajaw  
**Étant donné que** la ville de Causapscal a obtenu les autorisations, du ministère de l'Environnement (MDDELCC) et de la Faune et flore (MFF), nécessaire à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Matamajaw,  
**Étant donné que** le plan de la nouvelle passerelle a dû être adapté, par la firme Innovation Amérik, aux normes du MTQ pour faciliter l'obtention de subvention,  
**Étant donné que** la ville doit faire faire des plans et devis pour présenter le projet à des soumissionnaires potentiels.  
**Étant donné que** la firme Innovation Amérik, a déjà été mandatée par résolution 2016-12-368, dans ce projet pour proposer une passerelle répondant aux normes

2018-12-323

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de demander à Innovation Amérik de nous fournir un estimé des coûts relié à la conception de plan et devis pour appel d'offres, ainsi que pour la surveillance des travaux, pour la passerelle Matamajaw, qui enjambe la rivière Matapédia.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 11- Collecte des matières résiduelles

2018-12-324

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le Maire et le directeur général de la Ville de Causapscal de faire les démarches et, possiblement, négocier une entente, pour modifier le contrat de collecte des matières résiduelles, dans le but de diminuer les coûts reliés à cette collecte.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 12- Approbation des dépenses pour le programme PAVL

**Attendu que** la ville de Causapscal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**Attendu que** la ministre déléguée aux transports, Mme Véronique Tremblay, a accordé, à la Ville de Causapscal, par l'entremise de notre député M. Pascal Bérubé, une aide financière de 60 000.00\$ (Dossier 00027042-1-07018) pour des travaux d'amélioration aux routes municipales;

**Attendu que** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Attendu que** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**Attendu que** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétences municipale et admissible au PAV;

2018-12-325

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'approuver les dépenses d'un montant de 125 000.00\$

relatives aux travaux d'amélioration et frais inhérents admissibles, mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

13- Projet d'entente avec le MTQ

**CONSIDÉRANT** l'entente (nu. 201781) à intervenir entre le ministre des Transports et la Ville de Causapscal concernant le projet (nu. 154-12-0158) de réalisation des travaux de réfection de la route 132;

**CONSIDÉRANT que** cette entente est conforme aux volontés du conseil:

2018-12-326

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser le maire M. André Fournier et M. Laval Robichaud, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Causapscal.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

14- Adoption de la Tecq 2019

**Attendu que** la Ville de Causapscal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Ville de Causapscal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2018-12-327

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;

**Que** la Ville de Causapscal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la Ville de Causapscal s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la Ville de Causapscal approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la Ville de Causapscal s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de

140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

**Que** la Ville de Causapscal s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la Ville de Causapscal atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

15- Deux projets dans le cadre de la Politique D'investissement

2018-12-328

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'accorder une aide financière, déposée par les entreprises suivantes, dans le cadre de la Politique d'investissement de la Ville de Causapscal, administré par la commission de Développement de Causapscal;

- Accorder un montant de 1 000.00\$ à Stéphane Lapierre pour l'acquisition de la Poutine du Bonheur Inc.
- Accorder un montant de 1 500.00\$ aux nouvelles propriétaires du Motel du Vallon (2017), Mesdames Audrey Cloutier et Nancy Levasseur.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16- Demande de changement de zonage M. Blais

**Attendu que** le comité d'urbanisme a accepté cette demande et de la faire suivre au conseil municipal de la Ville de Causapscal;

**Attendu que** l'inspectrice municipale de la Ville de Causapscal ne voit aucune contrainte aux règlements sur l'urbanisme de la Ville de Causapscal;

**Attendu que** le terrain portant les numéros de cadastre 4810322 et 4810323, étant dans la zone 152HB sera annexé à la zone voisine 158CC;

2018-12-329

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la demande de dézonage de la propriété de M. Maurice Blais, situé au 157 rue Desbiens à Causapscal

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

17- Motion de félicitation à Sophie Bérubé

2018-12-330

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, qu'un avis de félicitation soit donné à Mme Sophie Bérubé, pour son texte gagnant au concours « L'Écorce Fabuleuse », pour le rayonnement que son talent fait paraître sur toute la Ville de Causapscal et la fierté de tous ses citoyens.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18- Publication des messes de la période des fêtes

Refus du conseil de participer à cette publicité

19- Fond de visibilité vent du Kempt

**Attendu qu'**Énergie éolienne Vents du Kempt informe la Ville de Causapscal que le montant dû à chacune des municipalités pour le Fonds de visibilité pour l'année d'exploitation 2018 est de \$11 819.41;

**Attendu que** ce montant est dû en vertu de l'entente de contributions volontaires, et plus spécifiquement en vertu de l'article 1.4 concernant le Fonds de visibilité;

**Attendu que** la Ville de Causapscal doit faire parvenir à Énergie éolienne Vents du Kempt une résolution identifiant les organismes retenus par le Conseil,

2018-12-331

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, que les organismes suivants soient bénéficiaires de ces montants :

- Fort Causap 5 000 \$,
- Centre Écllosion 3 510.41 \$,
- La Fabrique 2 000 \$,
- L'Ensemble musical Gérard Charrette 1309 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

20- Dons

2018-12-332

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de faire les dons suivants :

- 250 \$ Défie Vallée,
- 200 \$ Panier de Noël (Écllosion)
- 50 \$ Album de finissants
- 200 \$ Seigneurie Mon Toit

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

21- Affaires nouvelles

Volet 1, Sécurité civile

**ATTENDU QUE** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la Ville de Causapscal atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

2018-12-333

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel;

**Que** la Ville de Causapscal présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$ ;

Que la municipalité autorise Patrick Roy coordonnateur de la sécurité civil à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 21.1 Transport La Caravelle

2018-12-334

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par madame la conseillère Guylaine Boily, que la ville de Causapscal contribue financièrement aux services de transport adapté et collectif dispensés par le service de transport adapté La Caravelle inc., sur le territoire de la MRC, tel que prévu aux prévisions budgétaires de la MRC, à la hauteur de 5 950 \$ pour l'année 2019

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 21.2 Budget Tétra Tech pour la rue Saint-Jean-Baptiste

**Attendu que** la Ville de Causapscal doit rendre la rue Saint-Jean-Baptiste plus sécuritaire et répondre ainsi aux demandes des citoyens;

**Attendu que** les infrastructures de la rue Saint-Jean-Baptiste doivent être révisées et font partie du plan d'intervention en infrastructure mis en place;

**Attendu que** la firme Tétra Tech, depuis 2011, fait des travaux de réalisation de plan et devis et que des demandes de modification ont été demandées par la Ville de Causapscal en 2016;

**Attendu que** des montants de l'ordre de 34 710 \$ sont déjà engagés, par la Ville de Causapscal, dans ce projet, sans prendre en compte la partie défrayée par le MTQ.;

**Attendu que**, suite à la réunion du 10 octobre 2018, la Ville de Causapscal et le représentant du ministère des Transports ont renouvelé leur intention de poursuivre ce projet;

2018-12-335

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel;

D'accepter le budget révisé de la rue Saint-Jean-Baptiste en date du 20 novembre dernier, soit l'acceptation du budget de 118 349\$ (excluant taxes) pour la réalisation des travaux additionnels déjà inclus aux plans et les activités complémentaires requises pour la finalisation des plans et devis

D'autoriser le paiement de la facture # 60588239, au montant de 5 816.85\$ (avant taxes) couvrant les honoraires de Tétra Tech pour les activités d'août, sept et octobre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 21.3 Subvention à annuler

**Attendu qu'il** n'est pas possible de recevoir deux subventions du ministère des Transports pour le même projet;

2018-12-336

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, de refuser la subvention maximale de 90 496 \$ pour la réalisation d'un projet d'aménagement des aires de circulation dans la zone institutionnelle sur le territoire de la ville - Aide financière 2018-2019 - du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Avis de motion pour règlement sur les couches lavables

Monsieur le conseiller Denis Viel donne avis de motion que dans une réunion subséquente, un règlement sur les couches jetables sera adopté.

22 - Correspondance

La correspondance est lue.

23 - Période de questions

Pas de question

24 - Levée de la séance

2018-12-337

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de lever la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

André Fournier, maire

---

Laval Robichaud, directeur général et  
Secrétaire-trésorier